

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

DECRET

LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

D/2003/ 085 /PRG/SGG

Portant nomination d'un Directeur
Préfectoral de l'Education au Ministère
de l'Enseignement Pré-Universitaire et
de l'Education Civique

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Loi Fondamentale

Vu le Décret D/97/075/PRG/SGG du 05 Mai 1997 portant
Attributions et Organisations du Ministère de l'Enseignement
Pré-Universitaire et de l'Education Civique

Vu le Décret n°D/99/004/PRG/SGG du 08 Mars 1999
portant nomination du Premier Ministre

Vu le Décret n°D/99/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999 nommant
les Membres du Gouvernement tel que modifié à ce jour

Vu le Décret D/2002/0090/PRG/SGG du 19 Novembre 2002
portant nomination de cadres au Ministère de l'Enseignement
Pré-Universitaire et de l'Education Civique

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Sory SANGARE Mle 120342Y Professeur en
service à la Direction Communale de l'Education de Matam est
nommé Directeur Préfectoral de l'Education de Gaoual en
remplacement de Monsieur Youssouf COULIBALY décédé.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry le 03 OCTOBRE 2003

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke extending to the right.

GENERAL LANSANA CONTE